Charte éditoriale signée par les revues recourant au service éditorial mutualisé de l’Ouvroir

**Engagements de la revue**

La revue….. représentée par…. s’engage à respecter les bonnes pratiques exposées ci-dessous[[1]](#footnote-1).

### Transparence

La revue doit être transparente dans son organisation comme dans son fonctionnement, elle s’engage à rendre publique sa politique éditoriale, la composition de ses comités et l’affiliation de ses membres, le mode d’évaluation pratiqué.

### Ouverture

La revue respecte les engagements de l’édition ouverte (diffusion en *open access*, les contrats d’auteur sans cession exclusive, etc.).

Les instances de la revue doivent être ouvertes sur plusieurs laboratoires et institutions (aucun laboratoire ni institution ne peut être représenté par plus d’un tiers des membres du comité éditorial) ; le renouvellement des membres des instances doit être régulier (mandat de 4 à 5 ans renouvelable une fois pour le directeur ou la directrice ; le comité sera renouvelé par tiers ou par moitié, le mandat des membres ne sera pas renouvelable).

La revue doit publier des articles de recherche originaux et une part significative d’articles spontanés ; les auteurs doivent être majoritairement extérieurs aux instances de la revue. Les appels à contribution sont encouragés.

L’évaluation des articles doit faire appel à au moins un expert extérieur au comité y compris pour les numéros spéciaux. Les procédures d’évaluation doivent être explicites et précises, elles seront affichées sur le site de la revue.

### Méthodes de travail

La revue s’engage à respecter rigoureusement la périodicité à laquelle elle s’est engagée, ainsi que les échéances fixées en dialogue avec l’équipe de l’Ouvroir et rappelées dans le calendrier annuel établi pour chaque année civile.

La MISHA s’engage à mettre en place une politique de communication adaptée aux revues.

Fait à Strasbourg, le jj/mm/aaaa en deux exemplaires.

La directrice / le directeur de la revue

Signature

Pour le pôle Ouvroir

Signature

1. Les engagements exposés dans cette charte s’appuient sur les critères de bonnes pratiques éditoriales et de science ouverte promus par l’InSHS dans le cadre du soutien accordé aux revues scientifiques (<https://inshs.cnrs.fr/sites/institut_inshs/files/download-file/INSHS-soutien-aux-revues-criteres.pdf>). [↑](#footnote-ref-1)